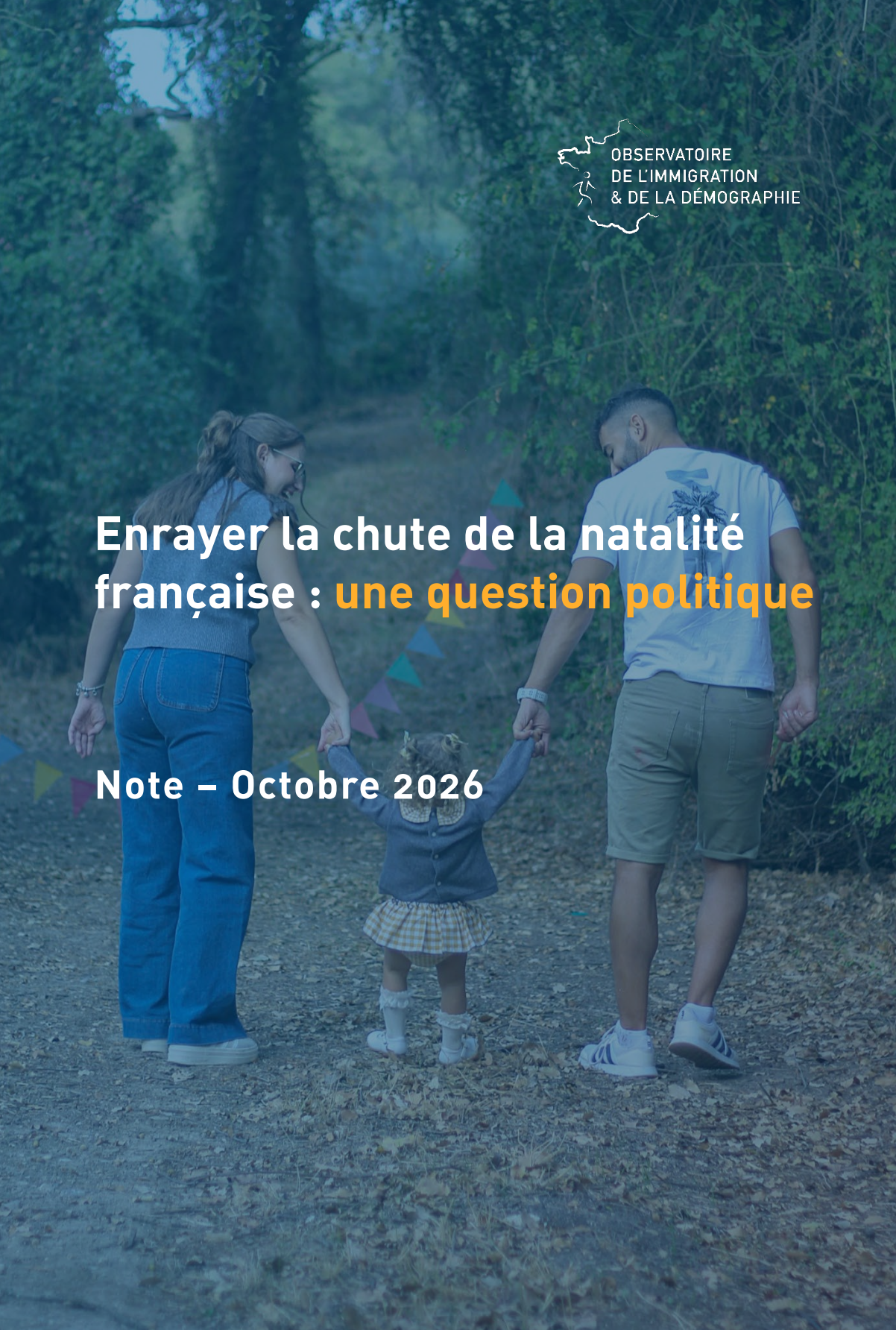

OBSERVATOIRE
DE L'IMMIGRATION
& DE LA DÉMOGRAPHIE

Enrayer la chute de la natalité française : une question politique

Note – Octobre 2026

L'Observatoire de l'immigration et de la démographie (OID)

est une structure d'étude et d'information relative aux évolutions migratoires et démographiques, destinée aux décideurs ainsi qu'à l'ensemble des citoyens intéressés par ce sujet.

Nous apportons une vision rationnelle et dépassionnée au débat public, en puisant aux meilleures sources disponibles : statistiques publiques, ouvrages de chercheurs spécialisés, analyses juridiques.

Plus d'informations sur **observatoire-immigration.fr**

Table des matières

L'essentiel 5

Introduction 6

I. Quelles raisons à la baisse du désir d'enfants ? 9

II. Un désir contrarié par des obstacles multiples 11

I. Des difficultés matérielles nombreuses 11

II. Le poids de l'infertilité 12

III. La hausse de la mortalité infantile 13

IV. Une politique familiale affaiblie et détournée de son objet 14

III. Des politiques familiales qui marchent : ce que l'État peut vraiment 25

IV. Recommandations 32

V. Annexes : le coût réel d'un enfant à Paris selon le revenu 34

L'essentiel

- Depuis 2010, l'indicateur conjoncturel de fécondité ne cesse de diminuer en France : jusqu'à 1,56 enfant par femme en 2025. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, notre pays a enregistré plus de décès que de naissances l'an dernier.

- S'il a baissé au cours des dernières décennies, le désir d'enfants des femmes en âge de procréer se situe aujourd'hui entre 1,9 et 2 enfants. **Si le désir d'enfants était réellement accompli : environ 800 000 enfants seraient nés** en 2025 en France plutôt que 650 000, **soit 150 000 naissances supplémentaires**. Le solde naturel aurait été nettement positif : + 140 000 environ.

- Les réformes structurelles de la politique familiale engagées depuis quinze ans, qui l'ont transformée en politique quasi-sociale, ont produit **des effets asymétriques selon les familles** :

    - En moyenne (2008-2018), le niveau de vie des familles avec enfants appartenant aux 30% des ménages les plus modestes a augmenté avec ces réformes, tandis que celui des familles proches de la médiane a stagné et que les 30% de familles les plus aisées ont vu leur niveau de vie diminuer**. L'effet négatif sur leur fécondité a été démontré.**

    - Les ménages « gagnants » des réformes socio-fiscales sont essentiellement les familles monoparentales, moins susceptibles d'avoir de nouveaux enfants, là où **les couples avec 1 ou 2 enfants sont plus souvent « perdants » que « gagnants »** La perte concentrée sur ces derniers peut pousser les couples à n'avoir qu'un seul enfant.

- Notre étude propose **une modélisation inédite du coût associé à l'arrivée et la prise en charge d'un enfant**. En absolu comme en relatif (« taux d'effort »), ce coût varie fortement selon le profil social des parents. À Paris, sur la période 0-3 ans, la charge nette d'un enfant est de :

    - 480 € par an pour un ménage au RSA (4,9 % de ses revenus disponibles) ;
    - 3 133 € pour un couple de deux actifs au SMIC (8,1 % de ses revenus) ;
    - 13 785 € pour un couple d'actifs au salaire médian parisien (24,5 % de ses revenus) ;
    - 16 682 € pour un couple aisé (20,8 % de ses revenus).

  Le taux d'effort lié à l'accueil d'un jeune enfant est ainsi cinq fois plus élevé pour une famille de classe moyenne que pour un ménage au RSA.

- Si la distribution de la fécondité selon les revenus est souvent représentée sous la forme d'une « courbe en U » (plus forte aux ressources les plus faibles et les plus élevées, plus faible au milieu), celle-ci masque des **réalités symétriquement opposées selon le lieu de naissance**. Les femmes nées à l'étranger appartenant aux plus faibles déciles de revenus sont celles qui ont les plus d'enfants ; à l'inverse, les femmes natives les plus modestes en ont le moins.

- La littérature scientifique en atteste : **les politiques familiales peuvent fonctionner, si elles sont pensées de manière cohérente et stable dans le temps.** Les principaux leviers à disposition de l'Etat pour combler l'écart entre nombre d'enfants et désir d'enfant sont :

    - L'accès au **logement** pour les familles ;
    - Les **modes de garde ;**
    - Les **congés parentaux ;**
    - Les **prestations et déductions** fiscales.

Introduction

À l'heure où la France a perdu près d'un quart de ses naissances annuelles en 15 ans[1] et où le nombre des décès excède celui des naissances, la démographie, et spécialement la natalité, est un enjeu majeur pour l'avenir du pays.

Le croisement des courbes de la mortalité et des naissances est un fait inédit depuis la seconde guerre mondiale[2] et l'indicateur d'un solde naturel négatif.

[1] INSEE, « Naissances et taux de natalité », 2026
[2] Haut-commissariat à la stratégie et au plan, *Baisse de la natalité : adapter les politiques familiales sans normer les choix*, 2026

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) en France métropolitaine, quant à lui, se rapproche de 1,53 enfant par femme[3] (1,56 sur l'ensemble du territoire national[4]) après plusieurs années de déclin. Il est d'ailleurs probable que, faute de politiques publiques suffisamment ambitieuses, cette chute se poursuive durant les prochaines années comme le suggèrent les projections proposées par l'INSEE notamment[5].

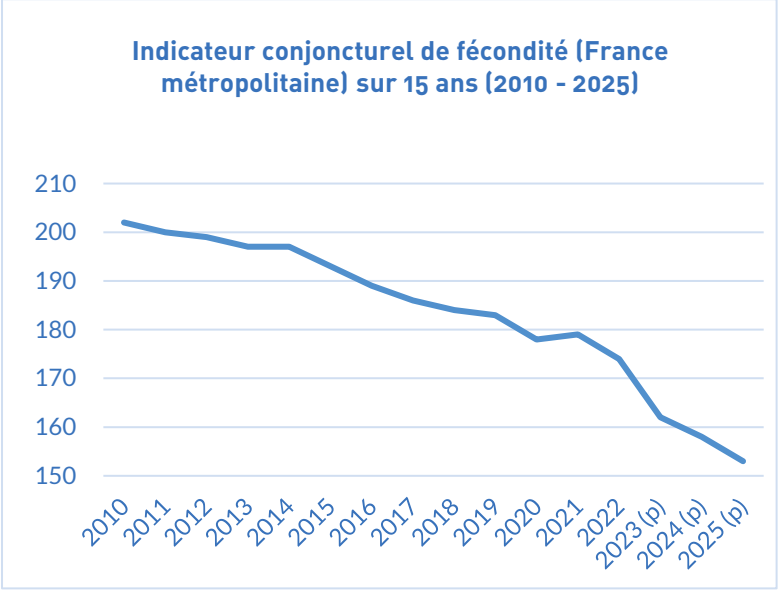

Si la chute de l'ICF est parfaitement attestée par les sources publiques, cet indice effectivement constaté demeure inférieur au nombre d'enfants souhaités par les femmes, et ce quel que soit leur âge.

En effet, le désir moyen déclaré est de 2 enfants dans la tranche d'âge des 25-29 ans, 1,9 parmi les 30-34 ans et 2 pour les 35-39 ans[6]. Pour autant, ce désir connaît également une importante baisse ; en 2005, il se portait, pour ces mêmes catégories à 2,5/2,6 et 2,3. De la même manière la taille de la famille jugée « idéale » tend à diminuer pour toutes les tranches d'âge pour se situer aujourd'hui autour de 2,3.

[3] Bilan démographique 2025, 2026
[4] INSEE, « INSEE Première n°2087, Bilan démographique 2025, 2026 »
[5] INSEE, « Projections de population à l'horizon 2070 : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse », 2026
[6] Population & Sociétés, n°635, 2025, annexes en ligne, Lien. Nb. Il est important de ne l'étudier que dans des tranches d'âge où le désir d'enfant demeure susceptible de se réaliser, sans quoi les politiques publiques associées seraient vaines.

Dès lors, deux questions majeures se posent :

1. Pourquoi cette baisse du désir d'enfants ?
2. Pourquoi les personnes de ces tranches d'âge fertiles peinent-elles à réaliser leur désir d'enfant ?

Une idée, aujourd'hui répandue, voudrait que les politiques familiales soient impuissantes à redresser la natalité. Il convient de nuancer cette idée qui est généralement entachée par au moins deux biais – en plus d'être ontestée par la littérature académique disponible.

D'une part, elle omet souvent que dans un pays où la natalité est en décrochage, atténuer la baisse, voire rehausser la natalité sans qu'elle ne parvienne à 2 enfants par femme est déjà à une preuve d'efficacité des politiques. Par ailleurs, beaucoup prennent l'exemple de politiques mal calibrées – peu en phase avec la littérature scientifique et les besoins réels – pour expliquer que « les politiques familiales » ne pourraient fonctionner en général.

Loin de ces échanges de slogans, il nous faut observer les résultats des études disponibles à ce propos afin d'en tirer les meilleurs enseignements. Car si rien n'est fait pour permettre aux Français de réaliser leur désir d'enfants, les effets seront délétères pour le pays à plusieurs égards. Comme l'indique le Haut-commissariat à la stratégie et au plan : « À moyen et long terme, ces évolutions ont des implications directes pour les équilibres macro- économiques et les finances publiques. »[7]

L'immigration, fausse solution contre la dénatalité

La solution consistant à équilibrer le ratio actifs-inactifs par le recours à une immigration nombreuse est un leurre, comme l'a démontré l'étude de référence publiée par l'ONU à ce sujet (*Replacement migration*, 2000). Les Nations Unies ont évalué que la stabilisation du rapport entre population d'âge actif et de plus de 65 ans en France nécessiterait une immigration nette de 90 millions de personnes en cinquante ans. Plus récemment : l'économiste Jan Van De Beek (*Borderless Welfare State*, 2023) a démontré que le maintien de ce ratio aux Pays-Bas (avec un âge de la retraite à 70 ans) aboutirait à quintupler la population du pays d'ici 2100, pour atteindre 100 millions d'habitants. La réponse migratoire s'apparenterait à une « *pyramide de Ponzi démographique* », insoutenable à terme.

En outre, l'immigration reçue en France compte aujourd'hui parmi les moins en emploi de toute l'Europe : seuls 46% des immigrés récents en âge actif occupent un emploi dans notre pays – soit le plus faible taux de l'UE, 23 points en dessous du taux d'emploi moyen dans notre pays. De tels profils migratoires contribuent à dégrader les comptes publics du pays plutôt qu'à les équilibrer.

[7] Haut-commissariat à la stratégie et au plan, *Baisse de la natalité : adapter les politiques familiales sans normer les choix,* 2026

I. Quelles raisons à la baisse du désir d'enfants ?

La baisse du désir d'enfant, quoiqu'amplement documentée, ne fait pas l'objet d'une interprétation univoque suivant les publications. Elle mêle des facteurs culturels et anthropologiques de diverses natures, qui renvoient tant à des considérations individuelles qu'à des projections collectives réduisant l'attrait de la parentalité.

Cette baisse apparaît liée partiellement à une crainte diffuse de l'avenir (financier, social, géopolitique…) comme l'indiquent les récents travaux de Katya Ivanova[8], professeur associé de l'université de Tilburg. Elle y montre que le pessimisme à l'égard de l'avenir de la société réduit la probabilité que les individus deviennent parents – très indépendamment de leur situation personnelle et objective.

Cette baisse du désir d'enfant pourrait également être partiellement liée à l'image ternie de la parentalité renvoyée par la société contemporaine et aux attentes souvent très importantes que certains ont à cet égard, notamment au travers des représentations de la parentalité développée sur les réseaux sociaux[9]. Cette idée est notamment évoquée par Anna Rotkirch, professeur à l'Institut de recherche sur la population d'Helsinki.

Un autre facteur majeur décrit par les études concerne la hausse du célibat et l'instabilité des couples, qui restreignent le désir d'enfants[10].

La chute de la conjugalité est un phénomène attesté dans tout l'Occident, comme en France : là où 84,5% des femmes de 30 ans vivaient en couple en 1975, cette part est tombé à 67,5% en 2019 – soit 17 points de moins[11]. Pour les femmes de 25 ans, l'écart est même de près de 30 points entre 1975 et 2019.

[8] Katya Ivanova, Nicoletta Balbo, Population and development review, *Societal Pessimism and the Transition to Parenthood: A Future Too Bleak to Have Children?*, 2024
[9] Anna Rotkirch, *The TikTok Baby Bust*, Berlin review, 2025
[10] Assemblée nationale, *Rapport d'information sur les causes et conséquences de la baisse de la natalité en France*, 2026
[11] INSEE, INSEE Première n°1937, « Les femmes et les hommes très diplômés vivent plus souvent en couple que les peu diplômés », 2023

Part des femmes résidant en couple, selon l'âge

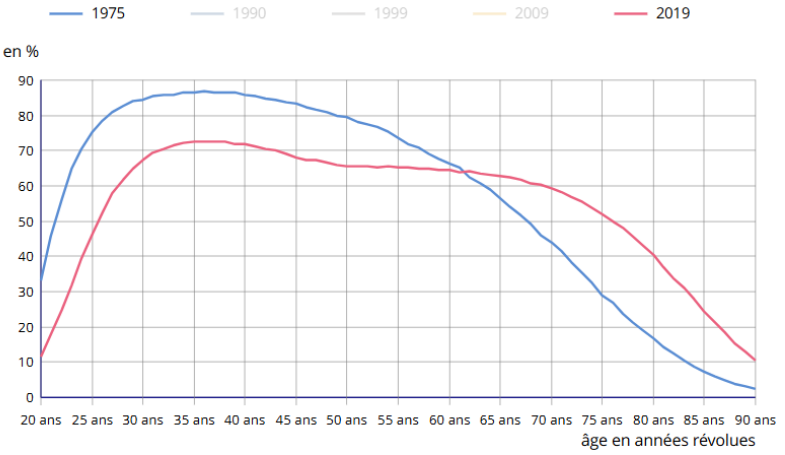

D'autres éléments culturels plus diffus et difficilement quantifiables, tels que la montée de l'individualisme, le souhait de ne pas s'intégrer dans des rôles genrés traditionnels ou la dynamique de sécularisation[12] sont également évoqués pour expliquer la baisse du désir d'enfant.

À l'aune de l'ensemble de ces facteurs, se dessine une société au sein de laquelle, en moyenne, les personnes en âge d'avoir des enfants veulent en avoir moins que les générations précédentes – et sont plus enclines à n'en pas vouloir du tout.

Pour autant et malgré sa baisse, le désir d'enfant qui persiste demeure largement contrarié. Une enquête OpinionWay établit que 18% des parents ont renoncé à avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitaient[13], dont environ la moitié pour des motifs matériels tels que le logement ou les finances.

[12] Henrik-Alexander Schubert, "Secularization and low fertility: How declining church membership changes couples' childbearing", *Social science research*, 2026
[13] OpinionWay pour l'UNAF, Désir d'enfant(s), 2023

II. Un désir contrarié par des obstacles multiples

L'écart demeurant entre l'ICF et le nombre d'enfants souhaités par les femmes en âge d'enfanter s'élève aujourd'hui à un petit peu plus de 0,35 enfant par femme.

Une hausse de l'ICF réel au niveau du nombre d'enfants souhaités par les femmes en âge fertile correspondrait à environ 150 000 enfants de plus par année[14].

Si le désir d'enfants était réellement accompli, environ 800 000 enfants seraient ainsi nés en 2025 en Francen plutôt que 650 000. Le solde naturel serait donc très nettement positif : d'environ + 140 000, contre – 6 000 en réalité.

Cet écart constitue le principal espace d'action des politiques publiques.

Sur cette part des naissances non-advenues quoique souhaitées, les pouvoirs publics disposent d'une réelle marge de manœuvre, afin de permettre aux couples de réaliser leur désir d'enfants ou de s'en approcher. Ce champ d'intervention concerne une large part des motifs matériels de la non-réalisation du désir d'enfants, mais peut plus difficilement s'appliquer aux motifs « culturels » ou intimes tels que la déconjugalité, qui portent plutôt sur le désir d'enfants lui-même.

Reste à identifier les motifs précis de cet écart – et les leviers à même de les neutraliser *via* des politiques publiques efficientes.

I. Des difficultés matérielles nombreuses

Les axes présentés par la littérature scientifique correspondent peu ou prou à ceux dégagés par les études du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)[15]. Le HCFEA, après avoir questionné un panel de plus de 2 000 personnes de 20 à 35 ans concernant les raisons qui pourraient les pousser à ne pas avoir d'enfants, a pu établir que :

[14] Calcul simplifié proposé à titre indicatif avec comme base les 643 773 naissances de 2025, en considérant que la pyramide des âges et la distribution des naissances demeurent inchangées. L'ICF étant un indicateur imparfait car se basant sur une génération fictive ayant le même nombre d'enfants que celui constaté une année donnée, le calcul n'a qu'une valeur indicative.
[15] Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, « Enquête sur les projections des jeunes adultes en matière de parentalit »é, 2025

- 62% d'entre eux estiment que cela coûte trop cher d'élever un enfant (réponse qui peut recouvrir des réalités très différentes, d'une impossibilité d'avoir une chambre de plus à une simple baisse du confort de vie) ;
- 49% pensent que les politiques publiques (crèches, congés parentaux, allocations familiales, etc.) ne soutiennent pas assez les parents ;
- 44% pensent que leur logement n'est pas adapté à l'accueil d'un enfant (ce qui est fortement lié à une question financière).

Une étude OpinionWay[16] a précisément cherché à comprendre les motifs de la non-réalisation du désir d'enfants des Français. Elle montre que plus d'un quart du désir d'enfants non réalisé (28%) est lié à un manque de moyens financiers. C'est le premier motif cité hormis l'inquiétude – laquelle relève davantage de l'absence de désir que de l'absence de capacité à le réaliser.

Ces réponses des sondés corroborent des réalités attestées par les statistiques publiques. Il en est ainsi de la question transversale du logement : là où les couples sans enfants consacrent (en médiane) 14% de leur budget au logement, ce chiffre monte à 21,5% pour les familles avec un enfant. Cette hausse majeure du taux d'effort consacré au logement constatée avec un enfant[17] est à même de constituer un frein puissant à la réalisation du désir d'enfant. De la même façon : la hausse continue du prix de l'immobilier, décorrélée de la hausse des salaires, a fait perdre un « pouvoir d'achat immobilier »[18] précieux dans le cadre des projets de naissances.

Dans cette veine, une étude de la *Population Research and Policy Review*[19] s'intéresse aux « désirs de fécondité non satisfaits ». Elle note le rôle majeur des « facteurs économiques et liés au travail, le manque de politiques familiales adéquates (incluant des difficultés à concilier travail et vie familiale et l'absence de services de garde d'enfants) […] et les contraintes liées au logement ». Ses résultats suggèrent que « des interventions structurelles visant à renforcer la sécurité économique et du logement des jeunes ainsi que la conciliation travail-famille sont essentielles pour permettre aux personnes d'atteindre leurs aspirations de fécondité. ».

II. Le poids de l'infertilité

[16] OpinionWay pour l'UNAF, « Désir d'enfant(s) – Entre désir et réalités : avoir des enfants aujourd'hui en France », 2024
[17] INSEE, Logement, 2025
[18] Assemblée nationale, *Rapport sur la proposition de loi visant à faciliter l'accès au logement des familles par la création d'un prêt à taux zéro*, n°2808, 2026
[19] Giulia Feltrin, Springer nature, *Brief Report: Unmet Fertility Desires: Evidence from a Lowest-Low Fertility Context*, 2026

Si les motifs matériels qui privent les familles de réaliser leur désir d'enfants sont nombreux, ils se doublent d'une réalité médicale sur laquelle les autorités ont une marge d'action plus limitée.

L'infertilité touche en effet entre 15 et 25% des couples, selon l'INSERM[20]. Elle se définit comme l'absence de grossesse après un an de tentative. Au bout de deux années, cette part tombe à environ 10%. 22% des couples évoquent cette cause comme l'une des sources de la non-réalisation de leur désir d'enfant[21].

Une part de l'infertilité est directement liée aux changements sociaux précédemment décrits : à des mises en couple plus âgées, et donc des projets parentaux plus tardifs. De fait, il est admis que les femmes – et dans une moindre mesure les hommes – sont en moyenne moins fertiles avec l'avancée de l'âge[22].

La fertilité déclinant nettement dès 30 ans, le risque d'infertilité se fait de plus en plus fort dans une société où l'âge moyen au premier accouchement est de plus de 29 ans (contre 24 il y a 50 ans). À 30 ans, le risque d'infertilité s'élève déjà à plus de 20% et augmente rapidement pour se porter à près de 50% à 40 ans[23].

Aujourd'hui, 15% des plus de 45 ans n'ont pas d'enfant contre près de 10% dans la génération précédente. Les deux tiers de cet écart, soit 3,3 points de pourcentage, seraient, selon l'Académie de médecine, explicable par l'infertilité[24].

Ainsi, la hausse de l'âge des grossesses constitue un facteur de baisse de la natalité. L'infertilité liée à l'âge n'est toutefois pas la seule en cause : les modes de vie et les facteurs environnementaux peuvent également affecter cette dernière.

III. La hausse de la mortalité infantile

De manière moindre numériquement mais spécialement inquiétante, l'Académie de médecine et la CAF[25] soulignent que la France connaît une hausse de la mortalité infantile. « *Le nombre annuel de décès d'enfants de moins d'un an est ainsi passé de 3,5 ‰ en 2012 à 3,9 ‰ en 2019. En 2021, 2 700 enfants sont […] morts avant d'atteindre l'âge*

[20] INSERM, « Infertilité : des difficultés à concevoir d'origines multiples », 2019
[21] OpinionWay pour l'UNAF, 2023 : « Bilan démographique : Pourquoi les familles ont-elles moins d'enfants alors qu'elles en désirent toujours ? »
[22] Académie nationale de médecine, « La Natalité en France : Mythes et Réalités de la crise démographique Française »
[23] *Ibid*. p.6
[24] *Ibid*.
[25] Pierre Grelley et Jérôme Minonzio, « Mortalité infantile en France, une évolution préoccupante », Contrepoint

d'un an, et les prévisions pour 2024 indiquent une croissance continue »[26]. Le taux de mortalité infantile était de 4,1 ‰[27] en 2024, preuve d'une poursuite de la hausse.

Cette hausse pourrait être liée à un manque de services de néonatologie et d'obstétriciens spécialisés. Le rapport de l'Académie de médecine note à ce titre : « un taux d'occupation des lits de réanimation néonatale trop élevé, entre 91,3 % et 93,8 %, et dépassant 100 % environ 20 % du temps. Environ 23 % des services déclarent refuser régulièrement des admissions critiques faute de place. »[28].

Elle pourrait également être liée à la hausse de l'âge moyen des accouchements, dont il est admis qu'il constitue un facteur de risque, ainsi qu'à la part grandissante des accouchements dont la mère est issue de l'immigration.

En effet, l'étude « Augmentation historique récente de la mortalité infantile en France : analyse de séries chronologiques, 2001 à 2019 » publiée dans *The Lancet*[29] établit que « les immigrées présentent un risque plus élevé d'utilisation inadéquate des soins prénataux [...]. Ainsi, elles présentent un risque plus élevé de conséquences maternelles et fœtales négatives que les femmes nées en France ».

Ce constat a été confirmé et documenté par un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) publié en août 2026 : « la conjugaison de deux facteurs, quantitatif – l'augmentation du nombre de mères nées à l'étranger, pour 0,08 point – et qualitatif – la hausse du taux de mortalité infantile chez ces femmes, pour 0,17 point – a provoqué une hausse du taux de mortalité infantile de 0,25 point ». L'IGAS précise que « l'évolution récente de la mortalité infantile singularise désormais la France, qui est passée de la 3ème place au sein de l'Union européenne (UE) entre 1996 et 2000 à la 20ème en 2021, puis à la 23ème à partir de 2022 ».[30]

IV. Une politique familiale affaiblie et détournée de son objet

[26] *Ibid*.
[27] INSEE, Une enfant sur 250 meurt avant l'âge d'un an en France, 2025
[28] Académie nationale de médecine, L »a Natalité en France : Mythes et Réalités de la crise démographique Française », p.7
[29] Trinh N, de Visme S, Cohen J et al., « Augmentation historique récente de la mortalité infantile en France : analyse de séries chronologiques, 2001 à 2019 », *The Lancet Regional Health – Europe*, 2022
[30] IGAS, « Organisation de la périnatalité dans les territoires : affirmer une logique de santé publique », 3 août 2026

Une transformation progressive en aides sociales

Les politiques familiales semblent aujourd'hui viser davantage à réduire les inégalités de revenus qu'à compenser le coût des enfants pour les familles. Or, pour permettre aux couples d'avoir le nombre d'enfants souhaités, et se conformer à leur vocation initiale, elles devraient plutôt chercher à combler les écarts entre les personnes ayant des enfants et celles n'en ayant pas.[31]

Ce changement de paradigme rompt avec la tradition française de « neutralité » des politiques familiales, née lors de leur création en 1945. Comme l'explique la Cour des comptes, « la compensation (partielle) du coût de l'enfant est l'un des objectifs historiques de la politique familiale : le principe qui le sous-tend est qu'il est légitime que le coût financier que représentent l'entretien et l'éducation des enfants soit partagé entre les familles elles-mêmes et la solidarité nationale, dans la mesure où les enfants représentent l'avenir de la société. »[32].

Un rapport du HCFEA éclaire les conséquences de ce changement de paradigme : en moyenne, les familles avec enfants appartenant aux 30% des ménages les plus modestes ont vu leur niveau de vie augmenter du fait des réformes des politiques familiales entre 2008 et 2018, tandis que celui des familles proches de la médiane a stagné globalement et que les 30% de familles les plus aisées ont vu leur niveau de vie diminuer : jusqu'à 1020€ annuels en moins pour les 10% les plus riches. Ce sont ainsi 3,2 millions de ménages qui se trouvent « perdants » à l'issue de ces réformes.[33]

[31] HCFEA, « L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale, 2021, p.269
[32] Cour des comptes, « Les aides publiques aux familles »
[33] HCFEA, « L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale », 2021, p.263

Décomposition de l'effet des réformes entre 2008 et 2018 sur le niveau de vie des familles avec enfant(s), par décile de niveau de vie

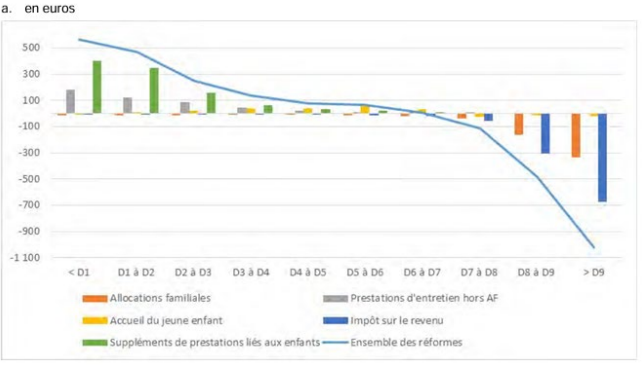

Source : Rapport HCFEA L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale

Comme le résume justement le HCFEA, « en quelques années, un double basculement s'est donc produit : au cœur de la politique familiale a eu lieu un transfert des prestations universelles vers des prestations ciblées et sous conditions de ressources ; au sein de l'ensemble des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants, a eu lieu un transfert des dépenses relevant de la politique familiale (prestations familiales et prise en compte de la charge d'enfants dans le calcul de l'impôt) vers celles à la frontière de la politique sociale et de la politique familiale (suppléments liés aux enfants de prestations sociales) ».[34]

Par ailleurs, la nature des prestations fait que la perte s'est concentrée sur les couples avec enfants, là où les familles monoparentales et les ménages « complexes » ont largement bénéficié des réformes. Cela permet, certes, de pallier des difficultés sociales – mais pas de répondre aux besoins des familles qui souhaitent avoir de nouveaux enfants.

Ainsi, les ménages « gagnants » des réformes socio-fiscales sont essentiellement les familles monoparentales, par définition moins susceptibles d'avoir de nouveaux enfants là où les couples avec 1 ou 2 enfants sont plus souvent « perdants » (respectivement 29 et 42% d'entre eux) que « gagnants » (21 et 28% d'entre eux)[35].

La perte concentrée sur les couples ayant deux enfants risque dans ce cadre, de pousser les couples à n'avoir qu'un seul enfant. En effet, comme le suggèrent l'ICF

[34] HCFEA, « L'évolution des dépenses sociales et fiscales consacrées aux enfants à charge au titre de la politique familiale », 2021, p.264
[35] Ibid. p.268

mesuré autour de 1,56 et le désir d'enfant supérieur à 1,9 ; le fait d'avoir un deuxième enfant est loin d'être automatique même lorsque cela est souhaité. L'amenuisement du soutien collectif n'aide probablement pas les couples concernés à franchir ce pas.

Avec une large part de couples avec enfants qui ont perdu en pouvoir d'achat du fait des réformes des politiques familiales, il n'est pas étonnant qu'un effet négatif se fasse sentir sur les indices de fécondité.

Nelly El-Mallakh, économiste à la Banque mondiale, a étudié plus particulièrement les effets de la réforme française de 2014 qui a conditionné le versement de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) au revenu du foyer. Elle parvient à la conclusion d'un effet discernable à la baisse sur la fécondité, qui a concerné surtout les ménages comptant au moins un cadre – soit ceux qui se sont trouvés les plus pénalisés par la fin de l'universalité de la politique familiale.[36]

Une structure des naissances largement influencée par ces politiques

Du fait du caractère de plus en plus « redistributif » des politiques familiales – et, plus largement, de l'ensemble des politiques redistributives en vigueur en France – la part de revenu consacrée à l'enfant par une famille de cadres est très nettement supérieure à celle qu'y consacre une famille modeste[37].

Il semble donc intéressant de comprendre la manière dont le revenu interagit avec le nombre d'enfants en France. En effet, entre l'indexation des prix des services de garde sur les salaires, la possibilité de disposer d'aides nombreuses pour les moins aisés, le plafonnement de certaines prestations et la préférence accordée dans l'accès à certains services (crèches, HLM etc…) notamment, avoir un enfant n'occasionne pas les mêmes coûts pour tous.

Ce coût d'opportunité différencié – fort pour les personnes aux revenus moyens ou aisées et faible pour les personnes à faibles revenus – fait l'objet de modélisations dans la suite de cette partie.

L'arbitrage des familles tend ainsi à se complexifier à mesure que le niveau de revenus s'élève, du fait d'un coût d'opportunité croissant, avant de s'atténuer aux niveaux de revenus les plus élevés – pour lesquels la perte associée à l'arrivée d'un enfant demeure plus facilement absorbable. Cette dynamique contribue à éclairer, au

[56] Nelly Elmallakh, "Fertility and Labor Supply Responses to Child Allowances: The Introduction of Means-Tested Benefits in France", *Demography*, 60(5):1493–1522 World Bank, 21 septembre 2023

[37] Cf. modélisations proposées ensuite.

moins en partie, la distribution des naissances selon le revenu, qui adopte une « forme en U », avec une concentration plus marquée aux extrémités de l'échelle.

Fécondité des femmes selon le niveau de vie, après révision

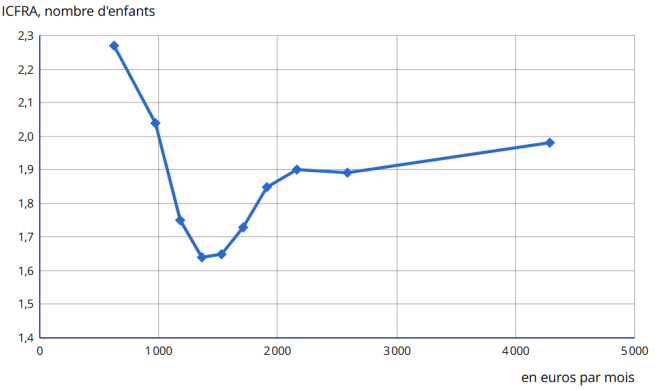

Dans cette courbe, le déséquilibre suivant le revenu apparaît frappant. Les femmes avec un niveau de vie correspondant au premier décile de répartition des revenus (soit 623€ par mois en moyenne) ont un ICF de 2,27. Celles du dernier décile (4290€) ont un ICF de 1,98. Les indices de fécondité les plus bas sont concentrés sur les déciles centraux, avec 1,64 enfant au 4e décile et 1,65 enfant au 5e décile.

Modélisations :

Les cas-types analysés ci-dessous dans notre étude **et détaillés dans les annexes (accessibles via un QR code)** portent tous sur des familles résidant à Paris.

Ce choix, qui exagère mécaniquement certaines dépenses (logement notamment), a l'intérêt de neutraliser les écarts géographiques et de placer les quatre profils dans un même marché — celui où les tensions immobilières et les coûts de garde sont les plus élevés, et où l'effet des politiques familiales sur le coût réel d'un enfant est donc le plus lisible.

L'implication financière du fait d'avoir un enfant dépend moins du revenu brut des ménages que du « taux d'effort » qu'il représente après redistribution. Ce « taux d'effort » ne résulte pas uniquement des prestations familiales, mais de l'ensemble des transferts publics – monétaires ou en nature –, de la fiscalité, des conditions d'accès au logement, aux modes de garde ou encore aux services publics.

Afin d'apprécier ce coût effectif, plusieurs cas-types ont été modélisés (les détails sont donnés en annexe) en intégrant l'ensemble de ces paramètres. L'objectif

n'est pas d'établir une comparaison des niveaux de vie monétaires, mais d'évaluer l'effort financier comparé que représente un enfant selon différents profils de ménages. Cette modélisation met en évidence des écarts substantiels, susceptibles d'éclairer les différences de comportements observées en matière de fécondité.

Notice méthodologique

Les simulations reposent sur des hypothèses homogènes de consommation afin d'isoler le coût marginal d'un enfant. Elles n'intègrent pas certains comportements dont il est pourtant établi qu'ils sont plus fréquents parmi les ménages les plus aisés, tels que le recours à l'enseignement privé, à des modes de garde individuels plus coûteux (assistantes maternelles, garde à domicile), à des études supérieures plus longues et coûteuses, ou à des logements plus spacieux et situés dans des quartiers plus valorisés.

Mais, en compensation, elles ne prennent pas davantage en compte certaines économies réalisées par les ménages modestes (recours au marché de l'occasion, aides municipales complémentaires, pas besoin de mode de garde pour les familles au RSA, etc.). Les écarts présentés doivent ainsi être regardés comme des estimations conservatrices du coût différencié d'un enfant selon les profils de ménages.

Les hypothèses retenues tendent plutôt à sous-estimer le coût effectivement supporté par les ménages médians et aisés, tout en surestimant celui supporté par les ménages les plus modestes.

Les modélisations réalisées montrent l'écart entre l'effort nécessaire – après redistribution, fiscalisation, dépenses différenciées selon niveau de revenu et prise en compte des avantages financiers, en nature ou implicites – pour quatre profils de ménages :

- Un couple au RSA logé en HLM ;
- Un couple bi-actif au SMIC ;
- Un couple bi-actif au salaire médian parisien (5 160€ nets mensuels pour le foyer) ;
- Un couple bi-actif aux salaires élevés (8 000€ nets mensuels pour le foyer).

Sur la période 0-3 ans, la charge nette d'un enfant varie fortement selon le profil :

- **480 €** par an pour le ménage au RSA (**4,9 %** de ses revenus disponibles) ;
- **3 133 €** par an pour le couple bi-actif au SMIC (**8,1 %** de ses revenus);
- **13 785 €** pour le couple bi-actif au salaire médian parisien (**24,5 %** de ses revenus)

- **16 682 €** pour le couple aisé (**20,8 %** de ses revenus).

Chez les ménages aisés, l'ampleur de ce taux s'explique notamment par les tarifications progressives, qui augmentent plus rapidement que les revenus disponibles. Mais il reste le plus élevé pour le couple au salaire médian parisien.

Aux autres âges de la vie de l'enfant jusqu'à sa majorité : le taux d'effort est systématiquement le plus élevé chez le ménage médian. Le ménage au RSA supporte systématiquement le taux d'effort le plus faible — un résultat conservateur, puisque la modélisation, si elle intègre bien les dépenses de consommation, suppose des comportements homogènes entre profils.

Synthèse – taux d'effort par âge

Solde net rapporté au revenu disponible du ménage (%)

Profil	0-3 ans	3-11 ans	Collège	Lycée	18+
RSA	6,3 %	5,1 %	5,8 %	9,2 %	6,6 %
SMIC 2 actifs	7,7 %	9,1 %	12,1 %	13,9 %	35,6 %
Médian 2 actifs	23,9 %	15,2 %	16,8 %	17,8 %	21,5 %
Aisé 2 actifs	20,3 %	9,3 %	10,6 %	11,2 %	13,6 %

Sur la tranche 18 ans et plus, les modélisations sont plus incertaines, les trajectoires scolaires variant fortement selon le statut socio-économique des parents.

De plus, à cet âge, les modélisations sont spécialement dépendantes des hypothèses posées (ici, celle d'enfants non décohabitants), ce qui explique le résultat extrême observé chez la famille au RSA.

Après prise en compte de l'ensemble des mécanismes de redistribution, le taux d'effort apparaît ainsi sensiblement plus faible pour un ménage au RSA que pour un ménage au revenu médian.

La compensation de la perte de niveau de vie que connaissent les couples en ayant un enfant – vis-à-vis de ceux ayant n'en ayant pas – paraît donc ne pas être au centre des politiques publiques à l'œuvre. En effet ; chez certains, le niveau de vie en sort presque inchangé, là où d'autres y dépensent le quart de leurs revenus.

La compensation de la perte de niveau de vie liée à l'arrivée d'un enfant ne semble donc pas au cœur des politiques publiques : chez les uns, le niveau de vie en sort presque inchangé ; chez les autres, un enfant absorbe le quart des revenus.

Ramenées à l'ensemble de l'enfance et de la scolarité, ces différences de taux d'effort se traduisent par des coûts absolus très contrastés — **d'environ 18 000 € pour la famille au RSA à environ 224 000 € pour les familles médiane et aisée.**

Des différences substantielles selon les statuts migratoires

L'analyse précédente pourrait conduire à considérer que le coût relatif de l'enfant constitue un déterminant homogène de la fécondité. Les données montrent, au contraire, que son effet varie fortement selon les populations et leurs origines.

La relation entre revenu et fécondité est même symétriquement opposée entre les femmes nées en France et celles nées à l'étranger. Cette différence suggère que les politiques familiales ne produisent pas les mêmes effets selon les origines migratoires des populations considérées.

La courbe globale « en U », fréquemment évoquée, masque en effet une profonde disparité entre femmes nées à l'étranger et natives.

Fécondité selon le quintile de niveau de vie par lieu de naissance

Source : INSEE, « Fécondité des femmes selon le niveau de vie par lieu de naissance » | Sur la période 2012/2017

Les femmes du premier décile de revenu (les plus modestes), lorsqu'elles sont nées en France, ont nettement moins d'enfants que les plus riches – et la courbe du nombre d'enfants est ascendante avec le revenu. L'effet exactement inverse est observé chez les femmes nées à l'étranger. Parmi les femmes les plus modestes, la fécondité moyenne des femmes nées à l'étranger s'élève à 2,6 enfants, contre seulement 1,5 environ pour les seules femmes nées en France et de niveau de vie équivalent, soit un écart de 1,1 enfant par femme.[38]

[38] INSEE, « Les femmes les plus modestes et les plus aisées ont le plus d'enfants », INSEE Première n°1826, 2020

La courbe « en U » observée pour l'ensemble de la population résulte ainsi, en partie, de l'agrégation de ces deux profils de fécondité opposés, combinée au fait que les femmes nées à l'étranger sont surreprésentées dans les ménages à faibles revenus.

Dès lors, une question s'impose : si le coût relatif d'un enfant décroît avec le niveau de vie, pourquoi cette diminution ne semble-t-elle influencer la fécondité que des femmes nées à l'étranger ? Pourquoi les femmes nées en France présentent-elles, à l'inverse, une fécondité croissante avec le revenu ?

Une part de l'explication réside sans doute dans les origines différentes des femmes nées à l'étranger suivant leur niveau de vie. Dans l'ensemble, les plus aisées ne viennent pas de pays aux caractéristiques comparables avec ceux dont sont originaires les moins aisées : en moyenne, le niveau de vie des personnes immigrées originaires d'Europe est supérieur de 30% à celui des immigrés africains.[39]

Quoi qu'il en soit, cette divergence des profils de fécondité associés au niveau de revenu suggère que, si le coût relatif constitue bien un déterminant de la fécondité, son effet est conditionné également par d'autres facteurs, notamment les préférences, les normes culturelles et religieuses ou les trajectoires migratoires. À ce propos, les apports de l'enquête « Trajectoires et origines 2 » sont éloquents. Si les données INSEE avaient déjà établi que les femmes immigrées présentaient des ICF nettement plus élevés que les femmes natives, en particulier concernant les femmes nées sur le continent africain (spécialement hors-Maghreb)[40], les motifs de ces différences restaient à étudier.

L'INED, dans sa publication sur TEO2, propose des modèles de régression logistique visant à déterminer les facteurs influençant la probabilité d'avoir 4 enfants ou plus. L'on s'y aperçoit que le fait d'arriver tardivement en France (après 24 ans) est associé à davantage de probabilité d'avoir 4 enfants ou plus, tout comme l'est le fait de déclarer être musulman – et plus encore lorsque l'islam a une importance dans l'éducation. Ce facteur haussier qu'est la religion musulmane se vérifie dans toutes les catégories de population, qu'elles concernent les immigrés, les descendants d'immigrés ou encore la « population majoritaire ».

De la même manière, le fait de venir d'un pays à ICF élevé, voire très élevé est associé, toutes choses égales par ailleurs, à un nombre plus élevé d'enfants. La différence de fécondité entre les femmes natives et immigrées peut ainsi être expliquée, en partie, par des différences culturelles et des socialisations façonnant un rapport différent à la parentalité, au travers de la religion, de la culture, des normes sociales, etc…

[39] INSEE, « Niveau de vie et pauvreté des immigrés », 17/10/2024
[40] INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés*, 2023

Les dernières données mises à disposition par l'INSEE, qui concernent l'année 2021, en portent témoignage : l'indice de fécondité des femmes nées en Afrique hors-Maghreb et vivant dans notre pays était de 3,3 enfants par femme, soit le double de celui des femmes nées en France (1,7 enfant par femme) ; l'ICF des femmes nées au Maghreb s'élevait, quant à lui, à 2,5 enfants par femme.

L'on constate ainsi une forme de persistance des normes des pays d'origine dans les comportements de fécondité en France, quoique les variables explicatives puissent être nombreuses. Cette persistance semble même se constater chez les descendantes d'immigrés, spécialement issues du continent africain : celles-ci, pour la cohorte née entre 1960 et 1974, ont eu une descendance finale plus élevée que celle des femmes sans ascendance migratoire[41].

[41] INED, *Trajectoires et origines 2*, Chap. 17, 2026

III. Des politiques familiales qui marchent : ce que l'État peut vraiment

I. Des politiques susceptibles de permettre la réalisation du désir d'enfant

Si certaines des études mentionnées ici ne portent pas spécifiquement sur le cas français, elles sont toutes issues de pays aux caractéristiques relativement semblables – et il est probable que des effets notables d'une politique dans lesdits contextes soient, au moins partiellemen,t transposables à la France

.

Dans la mesure où une large part de la littérature repose sur des « quasi-expériences », elle se fonde sur des cas qu'elle étudie *ex post*. Les cas n'ayant pas eu cours en France ne peuvent, de fait, pas faire l'objet de ce type d'études sur le territoire national. Pour autant, l'ensemble de la littérature est assez homogène sur plusieurs sujets ; quoique ces derniers puissent être sujets à des variations selon les contextes nationaux, les grands enseignements en demeurent généralisables.

Afin de refonder les politiques familiales et ainsi de lever les freins à la réalisation du désir d'enfants, il convient de se fonder sur les attentes exprimées par les personnes mais également de tenir compte des études scientifiques prouvant l'effet de certaines politiques sur la fécondité.

Plusieurs prérequis sont nécessaires pour permettre à des politiques familiales d'être les plus efficaces possibles. Ainsi, l'IGAS note que « les résultats des comparaisons internationales menées par l'OCDE notamment suggèrent que la politique familiale a un effet d'autant plus fort qu'elle offre des dispositifs complémentaires allant de l'offre de services aux aides financières et assure une conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée tout en assurant une compensation du coût associé à l'éducation des enfants [...] lorsqu'elle inspire confiance aux ménages et qu'elle leur permet d'anticiper les aides et les dispositifs sur lesquels ils pourront s'appuyer tout au long de la période d'éducation de leurs enfants. »[42].

[42] IGF – IGAS, Revue des dépenses socio-fiscales en faveur de la politique familiale, 2021

Ce constat est corroboré par les travaux de J. Bergsvik, A. Fauske et R.K. Hart[43], chercheurs norvégiens qui ont recensé et synthétisé une large part de la littérature « (quasi-)expérimentale » publiée en Europe, aux États-Unis, au Canada etc… sur les effets des politiques familiales sur la fécondité.

Leur conclusion centrale est que les politiques peuvent avoir un effet réel sur la fécondité, à condition que les réformes étudiées soient d'ampleur suffisante pour produire un impact mesurable à long terme.

Sans logement, pas de projet parental

Les politiques liées à l'accessibilité à des logements adéquats pour les familles sont largement décrites comme favorables à la natalité dans les travaux à ce sujet.

Les conclusions de l'OCDE dans sa publication relative aux « tendances de la fécondité »[44] plaident en faveur d'un lien avéré entre accès au logement et fait d'avoir ou non des enfants. Cette étude a été menée à l'échelle de l'OCDE, entre 2002 et 2019 ; le cas français est donc inclus dans ses résultats.

Une étude[45] menée par l'économiste Bernardus Van Doornik et son équipe de chercheurs prouve que l'obtention d'un logement par un très jeune couple (20-25 ans) « augmente la probabilité d'avoir des enfants de 32 % et le nombre d'enfants [réalisés] de 33 % ».

De la même manière, l'étude de Benjamin K. Couillard, économiste de l'Université de Toronto[46] aboutit à la conclusion que l'effet causal de la hausse des prix de l'immobilier est responsable, depuis 1990, de 11% d'enfants en moins et de 51% de la baisse totale du taux de fécondité entre 2000 et 2010, ainsi que de 7 points de pourcentage de familles jeunes en moins dans les années 2010 aux Etats-Unis.

De là, il est possible de conclure qu'une politique visant à minimiser les effets de la hausse des prix de l'immobilier pour les familles permettrait de soutenir la natalité.

[43] Janna Bergsvik, Agnes Fauske, Rannveig Kaldager Hart, Population and development review, *Can Policies Stall the Fertility Fall? A Systematic Review of the (Quasi-) Experimental Literature*, 2021
[44] OCDE, Fertility trends across the OECD: Underlying drivers and the role for policy, 2024
[45] Bernardus Van Doornik, Dimas Fazio, Tarun Ramadorai, Jānis Skrastiņš, *Housing and fertility*, 2025
[46] Benjamin K. Couillard, *Build Baby Build*, Lien., les effets décrits sont étudiés dans le cadre des Etats-Unis.

L'accueil des jeunes enfants, une nécessité pour les parents

La garde d'enfants, décrite par les parents comme particulièrement importante pour leurs choix familiaux, est l'un des leviers parfaitement attestés à la disposition des gouvernements pour permettre aux personnes d'avoir le nombre d'enfants souhaité.
La dépense publique consacrée à l'accueil des jeunes enfants (solutions de garde) est présentée par l'OCDE comme étant fortement associée à la fécondité[47].

À cet égard, une étude de Abigail Dow, économiste à l'Université de Boston, établit des conclusions chiffrées : « des prix plus élevés [des modes de garde] réduisent le taux de natalité, retardent les premiers accouchements et allongent l'intervalle entre le premier et le deuxième enfant. Une augmentation de 10 % du prix de la garde d'enfants entraîne une baisse de 5,7 % du taux de natalité »[48].

Quoiqu'obtenus aux Etats-Unis, ces résultats corroborent l'idée – déjà exprimée par l'OCDE – selon laquelle un lien fort existe entre les conditions de garde d'enfants (prix et disponibilité) et la fécondité réalisée par les femmes. Les résultats chiffrés ne sont peut-être pas transposables au cas français ; le phénomène l'est sans nul doute.

Les chercheurs J. Bergsvik, A. Fauske et R.K. Hart présentent eux aussi le développement de structures d'accueil pour les enfants de moins de trois ans[49] et la réduction de leur coût pour les familles comme ayant des effets positifs durables sur la fécondité en analysant l'ensemble des études portant sur le sujet. Cela permet d'obtenir un résultat moins dépendant du contexte de réalisation de l'étude et plus transposable encore que le précédent au cas français.

Enfin, dans la mesure où cette politique publique correspond largement à une attente des parents, exprimée dans les sondages dédiés, il est cohérent qu'elle soit positivement associée à la réalisation du désir d'enfant. L'enjeu dégagé par les études et les sondages est double : il s'agit tant de proposer des places suffisamment nombreuses que de permettre aux familles d'en assumer le coût.

[47] OCDE, *Fertility trends across the OECD: Underlying drivers and the role for policy*, 2024
[48] Abigail Dow, *Boston university, The Price of Parenthood: Childcare Costs and Fertility*, 2026
[49] Bergsvik J., Fauske A et Hart R. K., *Can policies stall the fertility fall? A systematic review of the (quasi-) experimental literature*, Population and Development Review, 2021, p.924-928

Le congé parental : protéger le revenu pour favoriser les naissances

Le congé parental, lui aussi présenté dans l'étude de l'OCDE comme l'un des postes de dépenses publiques fortement associé à la fécondité, peut être analysé sous deux angles distincts que les études disponibles permettent de hiérarchiser.

D'une part, son indemnisation : l'IGAS rapporte des travaux économétriques selon lesquels une hausse de 10 % du taux de remplacement du revenu assuré par l'indemnisation du congé maternité est associée à une hausse de 2,3 % du taux de fécondité. D'autre part, la durée de ce congé – que l'IGAS identifie comme ayant un effet plus limité. La revue de littérature menée par Bergsvik, Fauske et Hart note néanmoins « que les grandes extensions du congé parental ont également des effets substantiels et durables sur la fécondité. »

Ce lien entre congé parental et fécondité est également attesté par R. Lalive et J. Zweimüller, de l'Université de Zurich, qui exploitent une réforme autrichienne de 1990 ayant allongé la durée maximale du congé parental d'un à deux ans comme une « expérience naturelle ». Les auteurs montrent que cette réforme n'a pas seulement modifié la temporalité des naissances, mais aussi le nombre total d'enfants. La probabilité d'avoir un enfant supplémentaire a été supérieure d'environ 5 points de pourcentage à court terme pour les mères concernées par la réforme – et demeure supérieure de 4 points dix ans plus tard.[50]

Le congé parental a pour rôle de maintenir le niveau de vie des personnes concernées, tout comme devraient le proposer les politiques familiales dans leur ensemble. Sur ce point, l'étude d'Anna Raute, économiste à la *Queen Mary University* de Londres apporte un éclairage utile. Elle analyse une réforme allemande ayant remplacé le congé maternité forfaitaire par un dispositif indexé sur le revenu antérieur. Il en ressort que la probabilité de naissance augmente significativement pour les femmes aux revenus médians et élevés, et reste significative même au-delà du 95e centile.[51]

Redonner du pouvoir d'achat aux familles

[50] Rafael Lalive, Josef Zweimüller, *Does Parental Leave Affect Fertility and Return-to-Work? Evidence from a "True Natural Experiment"*, 2005, p. 21

[51] Anna Raute, School of Economics and Finance, Queen Mary University, *Can financial incentives reduce the baby gap? Evidence from a reform in maternity leave benefits*, p.214

La question des transferts financiers, sous toutes leurs formes, à destination des familles fait souvent l'objet de débats. Pour autant, il est avéré que certaines formes de ces transferts – surtout s'ils sont combinés avec d'autre dispositifs – ont une incidence positive sur la fécondité.

Tout comme les travaux de l'OCDE, la démographe Greulich, professeure à Sciences-Po Paris, a démontré ces dernières années un lien positif – quoique plus faible que d'autres – entre les dépenses d'allocations familiales et fécondité.[52]

Mais les aides financières *seules* semblent présenter un effet relativement limité au regard des dépenses engagées. Deux études permettent notamment d'appréhender le lien entre ces aides et la fécondité :

- Analysant 22 pays de l'OCDE, Anne Gauthier et Jan Hatzius[53] montrent l'association entre un accroissement des allocations familiales de 25 % et une hausse moyenne de 0,07 enfant par femme à long terme ;
- Sur la base de micro-simulations, DesGuy Laroque et Bernard Salanié montrent eux aussi un effet des aides financières : une diminution de 25% du coût de l'enfant permettrait d'augmenter la fécondité de 5%.[54]

Cela prouve que la question des transferts financiers est à manier avec prudence. Il est avéré qu'elle présente un impact ; cependant, s'ils sont réalisés isolément, ce dernier sera assez faible pour un coût assez élevé.

Des études relatives à l'universalité des aides, contribuant à maintenir le niveau de vie des familles avec enfant – quel que soit leur revenu – prouvent qu'un plafonnement des prestations sociales engendre une diminution de la fécondité chez les personnes concernées. Nous avons précédemment cité l'étude de Nelly El-Mallakh (Banque mondiale) sur la réforme française de 2014 qui a conditionné le versement de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) au revenu du foyer.

Ses résultats rejoignent ceux de Libertad González, professeur associée d'économie à l'*Universitat Pompeu Fabra* de Barcelone. Dans son étude « Transferts d'argent et fécondité », elle montre que l'instauration, en 2007, d'une allocation universelle à la naissance en Esapgne a fait progresser les naissances de 3 %, tandis que sa suppression les a fait reculer de 6 %.[55]Cet effet asymétrique plaide à la fois en

[52] Angela Greulich, *L'influence des politiques familiales sur les tendances de la fécondité des pays développés, European journal of population*, 2013
[53] Anne Helene Gauthier & Jan Hatzius, "Family Benefits and Fertility: An Econometric Analysis", Population studies, 1997
[54] IGF – IGAS, Revue des dépenses socio-fiscales en faveur de la politique familiale, 2021, p.22
[55] Libertad González and Sofia Karina Trommlerová, *Cash Transfers and Fertility : How the Introduction and Cancellation of a Child Benefit Affected Births and Abortions*, p.810-811

faveur des politiques de transferts financiers, qui fonctionnent, et pour leur pérennité.

La confiance des ménages et la combinaison des mesures, conditions d'une politique familiale efficace

Comme le soulignent les résultats du Professeur Libertad González, cités au-dessus, la perte d'une forme d'aide peut engendrer encore plus de pertes que sa mise en œuvre n'a engendré de gains initiaux.

Cela traduit l'importance de la lisibilité des politiques familiales et de la confiance que les familles leur accordent. En effet, avoir un enfant est une réflexion inscrite dans le temps long et il ne suffit pas que des politiques soutiennent la famille durant la première année pour que cette dernière se sente en capacité d'assumer un enfant sur le long terme. Comme le résume l'IGAS :

« Les résultats des comparaisons internationales menées par l'OCDE notamment suggèrent que la politique familiale a un effet d'autant plus fort qu'elle offre des dispositifs complémentaires allant de l'offre de services aux aides financières et assure une conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée tout en assurant une compensation du coût associé à l'éducation des enfants [...] lorsqu'elle inspire confiance aux ménages et qu'elle leur permet d'anticiper les aides et les dispositifs sur lesquels ils pourront s'appuyer tout au long de la période d'éducation de leurs enfants. »

Les travaux de J. Bergsvik, A. Fauske et R.K. Hart abondent en ce sens, et au sujet de la pérennité des aides que de leur effet combinatoire. A ce propos, le Haut-commissariat au plan écrit : « Autrement dit, c'est la cohérence de la combinaison congé + accueil du jeune enfant, et non chaque mesure prise isolément, qui explique les résultats les plus durables sur la fécondité. »

L'étude de Nelly El-Mallakh sur la réforme française de 2014 conclut, certes, que la perte d'éligibilité aux prestations réduit la probabilité de naissances mais elle met également en lumière l'importance de la stabilité et de la lisibilité des politiques familiales – déjà mise en exergue par le Pr. Gérard-François Dumont. L'effet constaté dès les premiers débats parlementaires ayant entouré cette réforme s'est révélé majeur, signe que l'instabilité perçue des dispositifs pèse sur les décisions de fécondité indépendamment même de leur contenu final.

Nelly El-Mallakh résume ainsi que son étude « suggère que la plus forte baisse de la fertilité s'est produite après les premières discussions sur la politique dans la chambre basse du parlement, un processus qui a bénéficié d'une couverture médiatique importante. ».

De là naît un triple impératif d'exhaustivité des aides, de lisibilité et de stabilité dans le temps. Il est également établi que des modulations ou l'érosion des aides proposées risque de rendre les dispositifs moins lisibles et d'entraîner une perte de confiance chez les ménages .

IV. Recommandations

- Rétablir l'universalité des allocations familiales, en supprimant tout conditionnalité liée aux revenus.

- Déplafonner l'ensemble des aides et exemptions d'impôts aux familles.

- Réhausser le plafond du quotient familial.

- Favoriser l'accès des couples avec enfants à des logements adéquats :

    - Elargir les APL aux familles dont le revenu est supérieur à l'actuelle limite – spécialement celles que l'emploi conduit à s'installer dans des métropoles onéreuses au sein desquelles on constate des ICF spécialement faibles,[56] alors même qu'elles concentrent une large part des personnes en âge de devenir parents.[57].
    - Proposer des systèmes de prêts à taux zéro (PTZ) pour l'acquisition immobilière aux familles avec enfant.
    - Assouplir les règlementations (DPE, encadrement des loyers etc…) et ouvrir la possibilité de créer de nouveaux logements afin d'en faire baisser les prix.
    - Favoriser les familles avec enfants dont les parents travaillent dans les critères d'accès au logement social. Simultanément : installer un délai minimal de carence / résidence

- Mettre en œuvre un grand plan de création de places de garde d'enfants (crèches et assistantes maternelles) et de revalorisation des métiers associés (hausse des salaires, formation etc…) afin de proposer une offre large et accessible. Créer 300 000 places de crèche, conformément aux objectifs fixés par le HCFEA[58] (entre 200 et 380 000)

- Faire en sorte qu'une place de garde devienne un droit pour les parents en emploi, auxquels les collectivités (ou l'Etat) seront tenues de subvenir – de la même façon qu'une place à l'école – contre un prix abordable.

- Revaloriser le congé parental en proposant, une meilleure rémunération durant la première année de celui-ci : 70% du salaire initial (comme le nouveau congé supplémentaire de naissance) sans baisse avant un an.

[56] INSEE, INSSE Première 1838, 2021
[57] INSEE, *Âge de la population selon le zonage en aires d'attraction des villes*, 2025
[58] HCFEA, « Vers un service public de la petite enfance », 2023

- Créer un plan d'aide aux couples en situation d'infertilité et de prévention de l'infertilité et de ses causes.

- **Conjuguer l'ensemble de ces mesures** et laisser les couples choisir ce qui, parmi elles, leur convient le mieux et ce à quoi ils ne souhaitent pas recourir, sans quoi les effets demeureront suboptimaux.

Rehausser le désir d'enfant : une possibilité limitée… aux externalités positives nombreuses

Si les politiques familiales ont pour but premier de permettre aux familles d'accomplir leur désir d'enfants, il n'apparaît pas incohérent que l'action de l'Etat cherche également à accroître le désir d'enfant, au vu des externalités positives associées.

Cependant, il est nécessaire que l'état respecte à l'égard des familles un double principe : de « non-ingérence » et de « non-indifférence ».

Pour ce faire, le travail du pouvoir politique pourrait se concentrer sur des sujets de représentations sociales de la parentalité et d'acceptation de cette dernière dans l'espace public – à rebours de la tendance « *no kids* ».

Il est d'ailleurs attesté par une récente enquête fondée sur un sondage Naratis[59], que le fait de voir régulièrement des contenus liés à l'enfance sur les réseaux sociaux serait, en moyenne, associé à une désir d'enfant plus haut. De la même manière : le fait de côtoyer, dans son entourage, des enfants, a tendance à renforcer ce désir.

Il apparaît que le désir d'enfant serait au moins partiellement conditionné par les représentations culturelles de l'enfance. En effet, les personnes disant rencontrer « très souvent » des contenus liés à l'enfance sur les réseaux sociaux voient leur envie d'avoir des enfants renforcée « un peu » ou « fortement ». C'est le cas pour 52% d'entre eux, contre seulement 13% chez qui cela diminue cette envie « un peu » ou « fortement ». Ainsi, le renouveau du désir d'enfant pourrait, au moins en partie, résulter d'une évolution des représentations culturelles de la parentalité.

Une action publique visant à valoriser ces représentations pourrait donc contribuer à renforcer ce désir. D'une part, en opérant sur le plan de la représentation culturelle (télévision, publicité, réseaux sociaux etc…). D'autre part, en prenant la peine d'inclure au mieux les familles dans l'espace public, par exemple en cherchant à aménager les espaces pour les rendre propices aux enfants notamment.

[59] Naratis, « Les ressorts culturels du désir d'enfant », 2026

V. Annexes : le coût réel d'un enfant à Paris selon le revenu

OBSERVATOIRE
DE L'IMMIGRATION
& DE LA DÉMOGRAPHIE

- Depuis 2010, l'indicateur conjoncturel de fécondité ne cesse de diminuer en France : jusqu'à 1,56 enfant par femme en 2025. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, notre pays a enregistré plus de décès que de naissances l'an dernier.

- S'il a baissé au cours des dernières décennies, le désir d'enfants des femmes en âge de procréer se situe aujourd'hui entre 1,9 et 2 enfants. **Si le désir d'enfants était réellement accompli : environ 800 000 enfants seraient nés** en 2025 en France plutôt que 650 000, **soit 150 000 naissances supplémentaires**. Le solde naturel aurait été nettement positif : + 140 000 environ.

- Les réformes structurelles de la politique familiale engagées depuis quinze ans, qui l'ont transformée en politique quasi-sociale, ont produit **des effets asymétriques selon les familles** :

    - En moyenne (2008-2018), le niveau de vie des familles avec enfants appartenant aux 30% des ménages les plus modestes a augmenté avec ces réformes, tandis que celui des familles proches de la médiane a stagné et que les 30% de familles les plus aisées ont vu leur niveau de vie diminuer**. L'effet négatif sur leur fécondité a été démontré.**

    - Les ménages « gagnants » des réformes socio-fiscales sont essentiellement les familles monoparentales, moins susceptibles d'avoir de nouveaux enfants, là où **les couples avec 1 ou 2 enfants sont plus souvent « perdants » que « gagnants »** La perte concentrée sur ces derniers peut pousser les couples à n'avoir qu'un seul enfant.

- Notre étude propose **une modélisation inédite du coût associé à l'arrivée et la prise en charge d'un enfant**. En absolu comme en relatif (« taux d'effort »), ce coût varie fortement selon le profil social des parents. À Paris, sur la période 0-3 ans, la charge nette d'un enfant est de :

    - 480 € par an pour un ménage au RSA (4,9 % de ses revenus disponibles) ;
    - 3 133 € pour un couple de deux actifs au SMIC (8,1 % de ses revenus) ;
    - 13 785 € pour un couple d'actifs au salaire médian parisien (24,5 % de ses revenus) ;
    - 16 682 € pour un couple aisé (20,8 % de ses revenus).

  Le taux d'effort lié à l'accueil d'un jeune enfant est ainsi cinq fois plus élevé pour une famille de classe moyenne que pour un ménage au RSA.

- Si la distribution de la fécondité selon les revenus est souvent représentée sous la forme d'une « courbe en U » (plus forte aux ressources les plus faibles et les plus élevées, plus faible au milieu), celle-ci masque des **réalités symétriquement opposées selon le lieu de naissance**. Les femmes nées à l'étranger appartenant aux plus faibles déciles de revenus sont celles qui ont les plus d'enfants ; à l'inverse, les femmes natives les plus modestes en ont le moins.

- La littérature scientifique en atteste : **les politiques familiales peuvent fonctionner, si elles sont pensées de manière cohérente et stable dans le temps.** Les principaux leviers à disposition de l'Etat pour combler l'écart entre nombre d'enfants et désir d'enfant sont :

    - L'accès au **logement** pour les familles ;
    - Les **modes de garde ;**
    - Les **congés parentaux ;**
    - Les **prestations et déductions** fiscales.